

Session 2 : les acteurs du Projet de Service
Comment construire un Projet de Service :
retour d'expériences



Christine TADDEI – Directrice – AIST 21 – Dijon

Dr Nathalie FERNANDEZ – Médecin du travail – AIST 21 – Dijon

Depuis 2009, l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de la Côte d'Or (AIST 21) dispose d'un projet annuel de service, intitulé « Plan d'activité ». C'est ce retour d'expériences de presque trois années que nous nous proposons de vous présenter, en dégagant les conditions de réussite supposées des projets : « Comment la Commission Médico-Technique de l'AIST 21 réussit à construire un projet de service qui sera accepté par le Conseil d'Administration, la Commission de Contrôle et le personnel. »

Pour situer l'AIST 21, quelques repères chiffrés : environ 10000 entreprises adhérentes (toutes professions sauf BTP et Agriculture), environ 120 000 salariés d'entreprises adhérentes, presque 120 salariés dont 45 médecins du travail, 43 assistantes médicales et une plateforme technique en évolution de 8 personnes (ingénieur, ergonomes, toxicologue industriel, techniciens et formatrices).

A travers cette communication, nous mettrons en évidence :

- L'intérêt d'impliquer tous les personnels à la construction du projet : la CMT a été élargie dans sa composition afin que chaque catégorie de personnel se sente représentée et actrice du projet, dans les propositions de thèmes de travail comme dans leur réalisation.
- La façon dont la CMT recense et prend en compte les besoins en santé au travail à travers notamment les demandes des entreprises et de leurs salariés, les demandes et idées du personnel de l'AIST 21.
- La contribution active de chaque membre de la CMT à la construction du projet : chaque participant doit avoir la volonté de construire des actions collectives, chacun doit pouvoir s'exprimer pour les personnes qu'il représente, éviter la pensée unique et les non-dits, accepter le consensus, faire prévaloir l'intérêt collectif,...



- L'implication du Président de l'AIST 21, du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle à la construction du projet : faire confiance aux professionnels de la CMT mais savoir aussi vérifier que les actions du projet correspondent bien à des besoins en santé au travail, être aussi force de proposition,...
- La nécessité de mesurer dès la construction du projet les moyens à mettre en œuvre pour la bonne réalisation du projet : des moyens financiers, du temps (par exemple, le manque de temps médical est rédhitoire), un « pilote dans l'avion », un animateur dans chaque groupe de travail, des indicateurs,... Etre certain que l'AIST 21 aura les moyens de mettre en œuvre le projet et que le Conseil d'Administration validera la mise en œuvre des moyens.

Le diaporama de cette communication pourra être adressé sur simple demande à contact@aist21.com.